



Appel à mission interne

Formation-action dans le cadre du projet « Transition : les jeunes prennent l'initiative »

2025-2026-2027-2028

Candidature à envoyer avant le 25 septembre

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL À MISSION

Dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), le GRAINE Pays de la Loire coordonne un projet régional visant à promouvoir l'action des jeunes pour la transition écologique sur les temps périscolaires et extrascolaires et renforcer la capacité d'action des accueils péri et/ou extrascolaire et/ou accueils de jeunes sur les enjeux de transition écologique. Pour cela, une **formation-action sur 3 ans** est proposée à des accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes, associant à la fois leurs animateurs et leurs dirigeants (directeurs et élus).

Résumé du projet

La formation-action vise à accompagner des accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes et à outiller les professionnels de ces accueils (animateurs, directeurs, élus) des Pays de la Loire afin intégrer la transition écologique dans leur fonctionnement et leurs pratiques éducatives. Il repose sur deux parcours de formation-action simultanés :

- Un **parcours "animation"** à destination des animateurs et professionnels éducatifs
- Un **parcours "pilotage"** à destination des dirigeants (directeurs, élus)

Une formation-action sera déployée dans chaque département des Pays de la Loire, un accompagnement par des structures membres du GRAINE Pays de la Loire, selon une approche active, participative et territorialisée. La formation-action s'étale sur **3 ans (2025-2028)** et mobilise déjà des partenaires institutionnels (DRAJES et les SDJES). Cette formation-action pourra être commune à plusieurs accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes sur le département avec 15 animateurs et 10 dirigeants.

2. DESCRIPTION DE LA MISSION

Pour cette mission, le GRAINE Pays de la Loire missionnera une structure ou plusieurs structure(s) adhérente(s) dans chaque département pour réaliser la formation-action pour la ou les structure(s) jeunesse à accompagner.

Les formations-actions sont conçues comme des cycles annuels, reproductibles et évolutifs. Chaque cycle comprend **4 étapes**, avec des volets distincts et communs aux deux publics :

1. Étape **Impulsion** (*animateurs + dirigeants*) : *en début d'année d'expérimentation*
 - Temps commun en début d'année réunissant les trinômes animateurs-directeurs-élus.
 - Diagnostic partagé, définition du plan d'action et des conditions de réussite, appropriation des outils de suivi.
2. Étape **Concrétisation** : *à mi-année d'expérimentation*
 - Pour les animateurs : accompagnement sur le terrain (compagnonnage, co-animation), expérimentation d'activités avec les jeunes autour de la transition écologique.
 - Pour les dirigeants : formation spécifique sur les enjeux globaux, rôles institutionnels et mise en place de démarches qualité (ex. référentiels, éco-école...).
3. Étape **Accélérateur de projet** (*animateurs + dirigeants*) : *à mi-année d'expérimentation*
 - Temps commun de mi-parcours : échanges de pratiques, état d'avancement des actions.
 - Temps distincts :
 - Pour les animateurs : approfondissement méthodologique
 - Pour les dirigeants : retours d'expériences et échanges entre pairs (possibles visios inter-structures).

Optionnel en co-financement par les accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes :
→ Temps spécifique d'accompagnement individualisé en complément de la formation pour les animateurs
4. Étape **Valorisation et projection** (*animateurs + dirigeants*) : *en fin d'année d'expérimentation*
 - Temps festif et collectif impliquant jeunes, parents et partenaires.
 - Restitution des actions, retours sur les effets, engagement vers la pérennisation des démarches TE dans les projets éducatifs.

En année 3 d'expérimentation, une rencontre régionale de valorisation sera organisée pour réunir les structures jeunesse accompagnées, les structures accompagnatrices du réseau GRAINE, des jeunes ayant participé aux projets, des partenaires associés.

3. INTÉGRATION DANS LE PROTOCOLE D'ÉVALUATION FEJ

Le projet fait l'objet d'une **évaluation indépendante obligatoire**, coordonnée à l'échelle nationale par l'INJEP. Cette évaluation vise à mesurer les effets du dispositif sur :

- l'évolution des pratiques éducatives des professionnels,
- l'implication réelle des jeunes dans des démarches de transition,
- la transformation concrète des projets d'accueil jeunesse.

Les structures missionnées devront :

- participer aux temps de pilotage de l'évaluation (réunions, questionnaires, entretiens...),

- faciliter l'accès des évaluateurs aux acteurs, publics et jeunes impliqués,
- transmettre les données demandées (suivis, retours d'expérience, indicateurs).

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

La formation-action est coordonnée par le GRAINE Pays de la Loire. Les structures missionnées seront chargées de coordonner et d'animer la formation-action, les deux parcours simultanés (animation + pilotage), dans chaque département

Calendrier des grandes phases :

- **Juin 2025-sept 2025** : appel à mission et sélection des structures accompagnatrices en octobre. Sélection des accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes en octobre
- **Oct. 2025- novembre 2025** : mise en lien avec les structures jeunesse
- **Novembre 2025- sept. 2026** : année 1 d'expérimentation
- **Sept. 2026 – sept. 2027** : année 2 ajustée selon les retours de l'année 1
- **Sept. 2027 – sept. 2028** : année 3 + journée régionale de valorisation + bilan final

5. CRITÈRES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Le GRAINE Pays de la Loire recherche des structures adhérentes de son réseau pour mener à bien la formation-action «Transition : les jeunes prennent l'initiative». Les structures adhérentes devront :

- **Être signataire du Référentiel régional de Qualité** en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- Avoir des **compétences pédagogiques adaptées aux professionnels** (animateurs, directeurs, élus) et aux **publics** (jeunes) des accueils péri et/ou extrascolaires et accueils de jeunes
- Avoir de l'**expérience en création et animation de formations**
- Avoir de l'expérience en **accompagnement de projets éducatifs** autour des enjeux de transition écologique.
- **Être formateur·ice** ou **être capable de se former rapidement à devenir formateur·ice** ou ayant une **expérience significative** de création et d'animation de formation

Votre candidature devra comprendre les éléments suivants (à compléter ci-dessous)

- Un **argumentaire présentant votre expertise** sur les enjeux liés à la transition écologique, notamment dans les accueils péri et/ou extrascolaires et accueils de jeunes.
- Une **présentation d'expériences concrètes de formation-action (ou d'accompagnement)** déjà menées auprès de professionnels et publics d'accueils péri et/ou extrascolaires et accueils de jeunes (animateurs, responsables, jeunes eux-mêmes).

- La **description d'un exemple de parcours de formation-action** que vous pourriez proposer ou avez déjà mis en œuvre, en précisant :
 - Les **objectifs pédagogiques** de la formation-action (pour animateurs et/ou dirigeants)
 - Les **méthodes pédagogiques** pressenties
 - Les **enjeux de transition écologique abordés** (alimentation durable, énergie, biodiversité, climat, participation des jeunes, etc.)

6. MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour une session départementale annuelle qui comprend l'animation de la formation-action pour 15 animateurs et 10 dirigeants maximum, l'enveloppe octroyée est de 8 jours dont 2,5 jours de face-à-face avec le public. Le reste étant le temps de préparation et d'évaluation.

Le tarif jour est de 750€.

En fonction des accueils péri et/ou extrascolaires sélectionnés et donc du nombre de participant·es aux formations-actions, une ou plusieurs structures accompagnatrices pourront être missionnées par département. Si plusieurs structures sont missionnées par département, l'enveloppe totale sera donc répartie entre les structures.

L'enveloppe totale octroyée par département, sur toute la durée de la formation-action soit 3 ans, est donc de 18 000€.

Si vous souhaitez vous positionner pour cet appel à mission, merci de compléter la fiche candidature et de la transmettre au GRAINE Pays de la Loire – au plus tard le 25 septembre 2025 – à estelle.brault@graine-pdl.org et lea.versace@graine-pdl.org.